

AVIS DE COURSE

Régate Interligue WETA
Club de Voile de Tergnier (02005) [CVT]
Régate 5A
17 - 18 mai 2025 - Etang de la Frette - Tergnier

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.3 - la sécurité ; le port du dispositif personnel de flottaison est obligatoire.
- 1.4 - quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *Virez*.

2

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 08h00 le 17 Mai 2025 au bureau du CVTergnier.
- 2.2 Les IC seront disponibles lors de la parution de l'avis de course sur le forum de la classe WETA.
- 2.3 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux :

- De la classe WETA
- Inter série dériveurs
- Inter série catamaran

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

OU

- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.4

Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'à 13 heures 30 minutes le jour de la course.

5

DROITS A PAYER

5.1

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 17 mai 2025
WETA	30 euros
IND / INC	30 euros

6

PUBLICITE

6.1

Conformément à la réglementation FFVoile et World Sailing.

7

SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve ne sera pas composée de séries *Qualificatives* et de séries *Finales*.

8

PROGRAMME

8.1

Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
17 mai 2025	9h00	13h30

Autre :

Date	Horaire	Détail
18 mai 2025	Après les courses	Remise des prix

8.2

Jours de course :

Date	WETA	IND / INC
17 mai 2025	Course	Course
18 mai 2025	Course	Course

8.3

Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
WETA	4	8
IND/INC	4	8

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.4 L'heure du signal d'avertissement se fera :

Date	Classe	Heure du premier signal d'avertissement
17 mai 2025	WETA	14h00
17 mai 2025	IND/INC	14h00
18 mai 2025	WETA	10h00
18 mai 2025	IND/INC	10h00

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h00.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.2 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10 LIEU

10.1 L'**Annexe A** fourni le plan du lieu de la compétition.

10.2 L'**Annexe B** indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer est disponible en **annexe Parcours**.

12 CLASSEMENT

12.1 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 a) Quand moins de trois courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand trois à six courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand sept courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

13.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

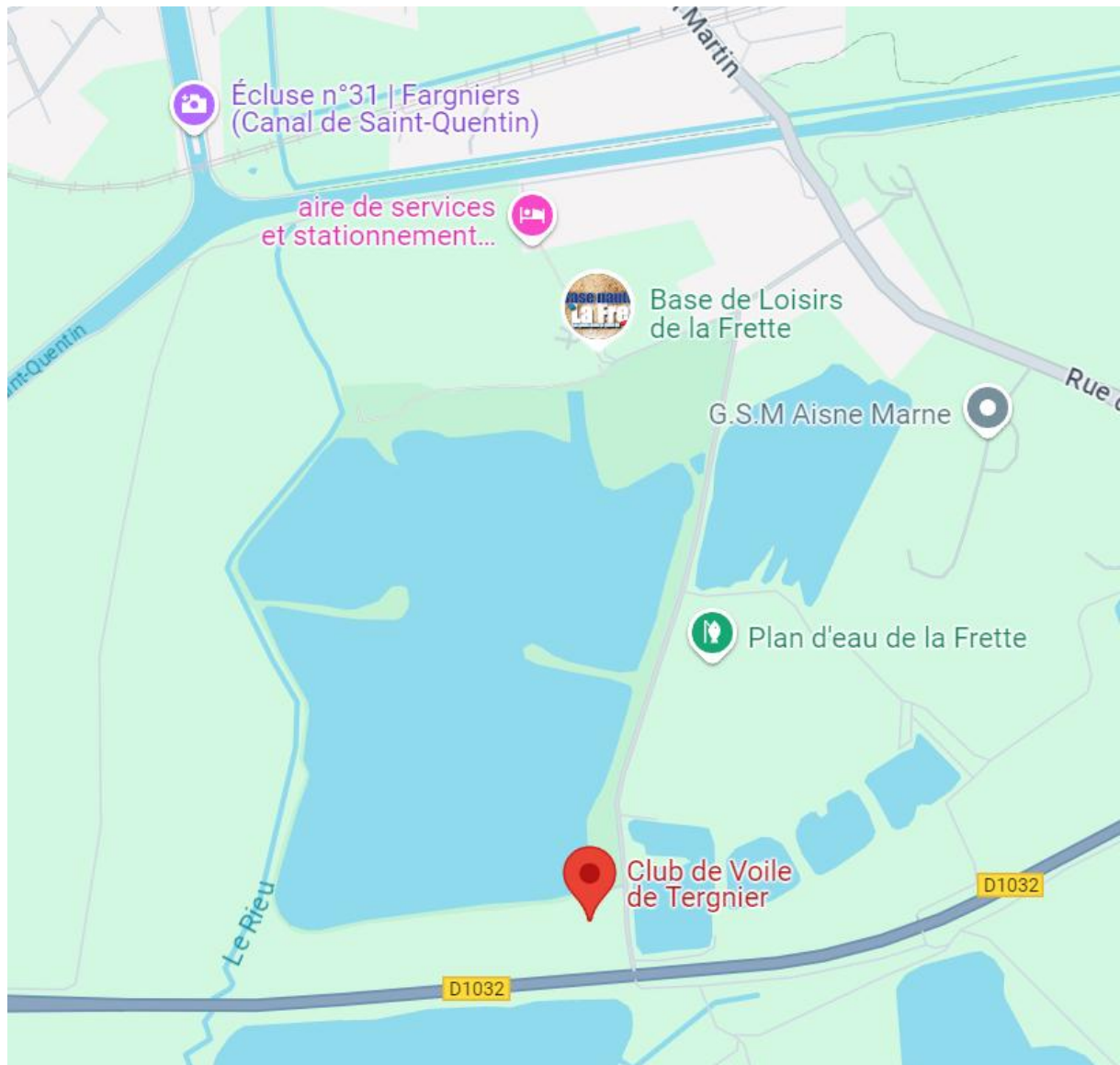
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

13.2 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

13.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

- 14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 15 PROTECTION DES DONNÉES**
- 15.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 16 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 17 PRIX**
Des prix et/ou lots sont prévus.
- 18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter :
- Club de Voile de Tergnier :**
- Président :** Maxence THEVENOT
EMAIL : cvtergnier@gmail.com
NUM : 06.23.61.68.88
- Référant WETA pour la compétition :** Thierry Pieffer
EMAIL : thierry.peiffer@free.fr
NUM : 06.51.77.45.76
- Réseaux sociaux :**
- Instagram :**  @cvtergnier
- Facebook :**  @cvtergnier

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



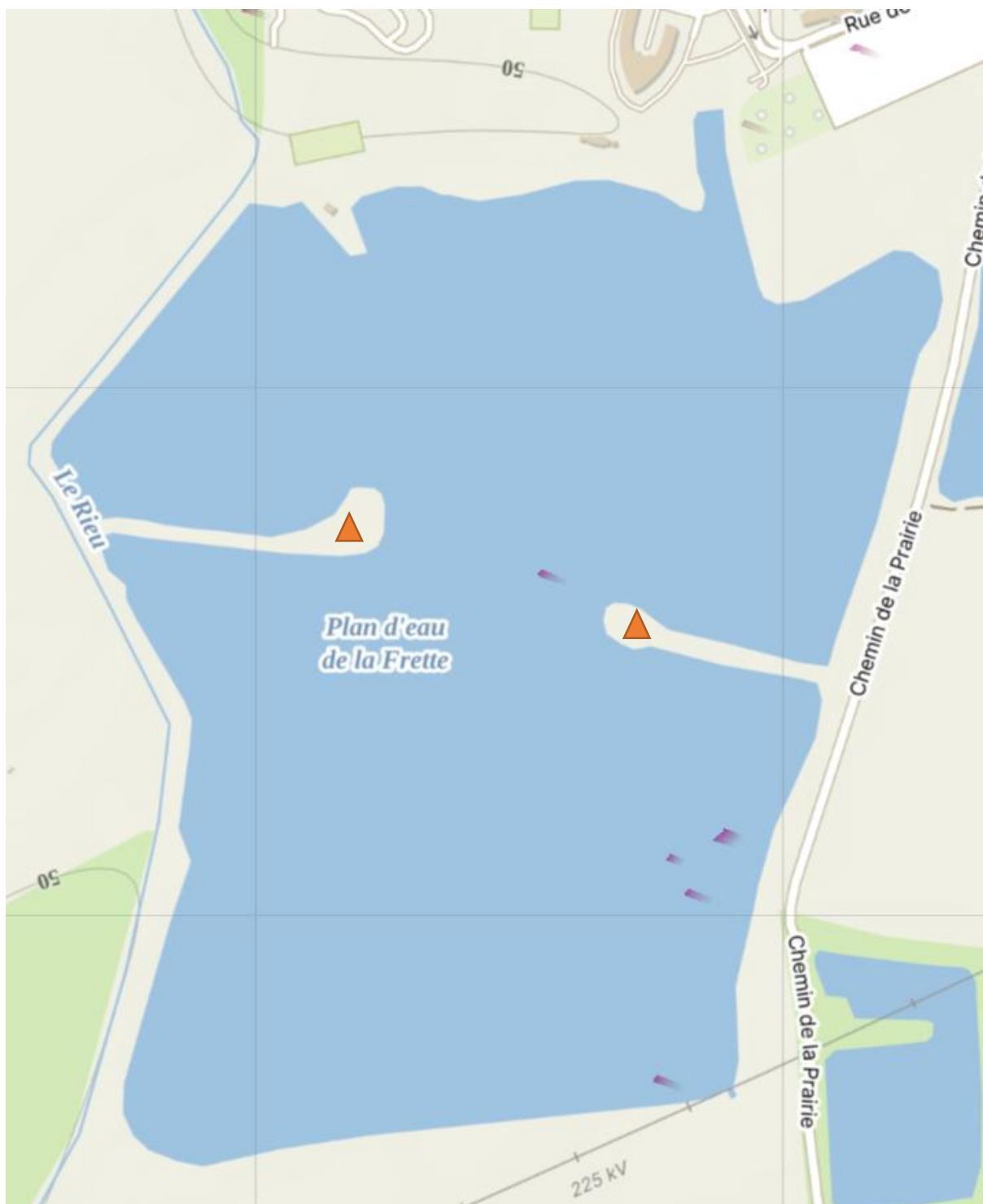
Adresse : Club de Voile de TERGNIER, 2 rue de la Prairie, 02700 TERGNIER

Un parking est disponible à l'extérieur du club de voile.

Les bateaux peuvent être stationnés dans le parc à bateau du club.

Les semi-rigides entraineurs peuvent être mis à l'eau à la cale de mise à l'eau et entreposés au ponton.

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

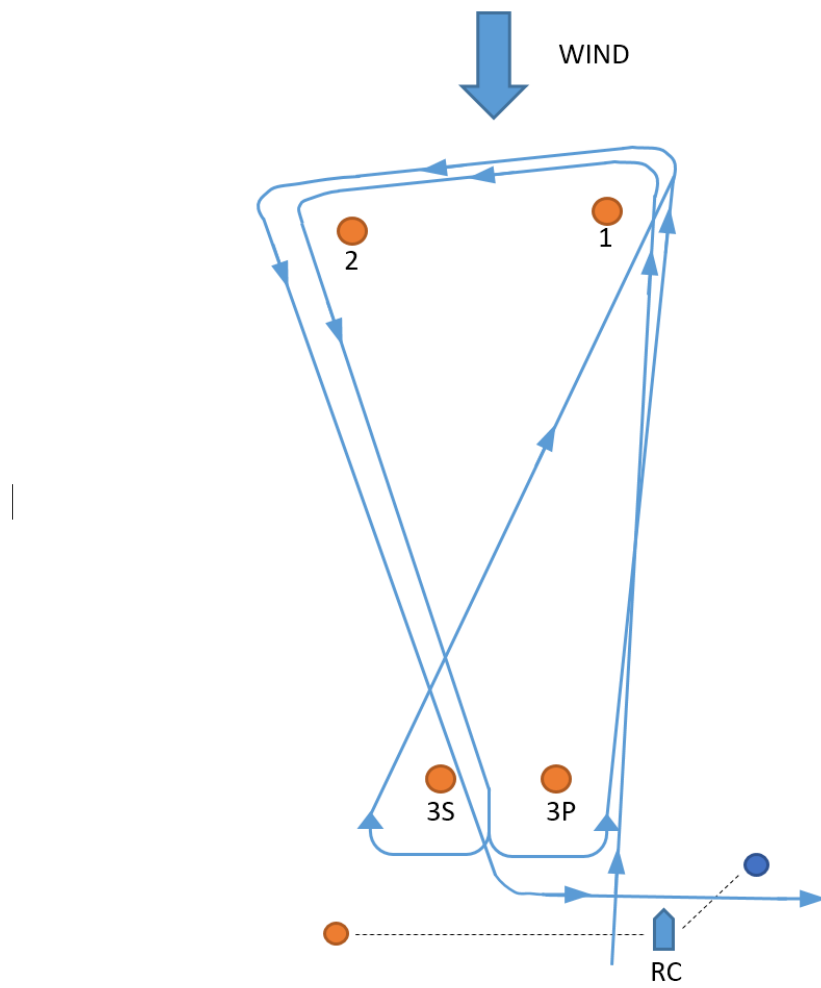


Le parcours peut être mouillé sur l'ensemble du plan d'eau.

---Mention---

- Les deux presqu'îles (signalées ▲ sur le plan ci-dessous) sont à considérer comme obstacle.
- Les berges du plan d'eau sont à considérer comme obstacle.

ANNEXE C : PARCOURS



Start – 1 – 2 – 3S / 3P – 1 – 2 – 3P – Finish